

ticipé à l'application des sanctions par l'OTAN dans l'Adriatique. Le Canada dirige aussi la mission d'aide à l'application des sanctions multinationales dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui aide à faire respecter les sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission d'enquête multinationale sur la surveillance des sanctions en Albanie.

Le Canada a pris part aux missions de prévention des conflits de la CSCE au Kosovo, au Sandjak et en Vojvodine. La Serbie a refusé de renouveler le mandat des missions de la CSCE et les troupes de surveillance ont été forcés de quitter le territoire à la fin de juillet 1993. Le Canada a aussi participé à une mission semblable dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, dirigé une mission d'enquête de la CSCE au Kosovo et pris part à une mission de la CSCE chargée d'enquêter sur des violations des droits de la personne dans des camps de détention en Bosnie-Herzégovine. La contribution financière du Canada aux différentes missions de diplomatie préventive se chiffre maintenant à plus de 2 millions de dollars. ■

La dimension nucléaire de la sécurité européenne

Après le démantèlement de l'Union soviétique, un certain nombre de mesures ont été prises pour assujettir à un commandement unifié l'arsenal nucléaire de ce pays (laissé entre les mains de la Russie, du Kazakhstan, du Bélarus et de l'Ukraine), pour réaffirmer la validité des accords négociés et des engagements unilatéraux de réduction des armements, et pour garantir qu'un seul État, à savoir la Russie, hériterait du statut de puissance nucléaire que possédait l'URSS autrefois.

- Le commandement centralisé des armes a été établi à Moscou, les gouvernements de l'Ukraine, du Bélarus et du Kazakhstan obtenant un veto de fait sur leur utilisation.
- Toutes les armes nucléaires tactiques ont été expédiées en Russie pour y être entreposées et, tôt ou tard, démantelées et détruites.
- Les quatre pays ayant succédé à l'URSS et les États-Unis ont signé en mai 1992 un protocole annexé au Traité START; les cinq États s'engageaient par là à respecter le Traité et à réduire leurs stocks d'armes dans un délai défini; l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan convenaient en outre d'adhérer au

TNP «dans les plus brefs délais». C'est ce que l'on a appelé le protocole de Lisbonne.

Depuis mai 1992, la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan ont ratifié le START, et le Bélarus a ratifié le TNP. Le Kazakhstan a promis de faire de même, mais il semble attendre la visite du président Clinton, prévue pour janvier, pour rendre officielle sa décision.

La position de l'Ukraine inquiète davantage les observateurs : elle tarde en effet à liquider et à détruire ses armes nucléaires, à ratifier le START et à adhérer au TNP, contrairement à ce qu'elle avait promis. En novembre, le parlement ukrainien a convenu, mais en posant beaucoup de conditions, de ratifier le START et le protocole de Lisbonne. L'Ukraine désapprouve notamment l'article V du protocole de Lisbonne, exigeant qu'elle se débarrasse de ses armes nucléaires et qu'elle adhère au TNP en qualité d'État non doté d'engins nucléaires. L'Ukraine demande aussi une aide financière et technique pour démanteler les armes, des garanties internationales pour sa sécurité, et un dédommagement financier pour les composantes des engins nucléaires.

En établissant des relations diplomatiques avec l'Ukraine en 1992, le Canada lui a demandé de garantir qu'elle respecterait ses engagements en matière de limitation des armements, notamment en ce qui concerne l'arsenal nucléaire. Depuis lors, les ministres et hauts fonctionnaires du Canada ont à maintes reprises exhorté les autorités ukrainiennes à tenir leurs promesses. C'est ce qu'a fait, plus récemment, le ministre Ouellet lors d'entretiens bilatéraux avec le ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, M. Zlenko, à la rencontre ministérielle de la CSCE, à Rome. ■

Étouffer la menace nucléaire

La stratégie de non-prolifération nucléaire du Canada repose sur les deux grands principes suivants : (1) empêcher tout État autre que les cinq puissances nucléaires reconnues (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) d'acquiescer des armes nucléaires; et (2) favoriser la réduction des arsenaux nucléaires existants, l'objectif ultime étant de les éliminer complètement.

La défense du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représente donc un pilier de cette stratégie. Impossible d'envisager un régime mondial de non-prolifération sans le TNP. Tous les

autres efforts visant à faire échec à la prolifération des armes nucléaires reposent sur les normes définies dans le Traité.

Au cours des années, le Canada a toujours cherché à faire progresser le plus possible la cause de la non-prolifération, compte tenu de la conjoncture politique et des paramètres relatifs à la sécurité. Ses efforts ont débouché sur plusieurs réalisations dignes de mention : citons ici l'accroissement du nombre de pays adhérant au TNP, l'adoption de lignes directrices plus strictes concernant les fournisseurs de matières nucléaires, et la conclusion de traités soviéto-américains sur la réduction des armes nucléaires. Des efforts plus puissants et plus ciblés s'imposent maintenant.

En 1995, quand aura lieu la conférence sur l'examen et la prorogation du TNP, le Canada poursuivra un grand objectif : faire en sorte que le Traité soit reconduit indéfiniment. Les deux autres options (le prolonger pour une ou plusieurs périodes fixes) n'en garantissent ni la préservation, ni les avantages. Pendant la conférence d'examen, le Canada exigera aussi le renforcement des garanties de l'AIEA. Deux exemples regrettables montrent toute l'importance d'atteindre cet objectif : la Corée du Nord, qui fait fi des engagements pris librement par elle au chapitre des inspections, quand elle a adhéré au TNP et conclu un accord sur les garanties avec l'AIEA; et l'Iraq, qui mène un programme clandestin de construction d'armes nucléaires.

Le Canada travaille aussi avec d'autres fournisseurs de matières nucléaires pour encourager le resserrement de l'exportation de produits, d'équipements et de technologies utiles pour fabriquer des engins atomiques. En outre, le Canada contribue au travail du Centre international des sciences et de la technologie en Ukraine; cet établissement a pour mission de trouver des emplois à buts pacifiques pour les spécialistes des armes et missiles nucléaires de l'ancienne URSS.

Afin d'ajouter au TNP, le Canada s'efforce de favoriser une conclusion hâtive des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires; les pourparlers doivent commencer dans la CD en janvier (voir le numéro 22 du *Bulletin*). Selon le Canada, le traité envisagé doit être ouvert à la signature de tous les pays et comporter un rigoureux régime de vérification. Grâce à son savoir-faire en matière de vérification, le Canada est bien placé pour assumer un rôle de premier plan dans les consultations permanentes que la CD mène sur un tel traité.

D'après le Canada, il faut s'attaquer sans tarder à la tâche consistant à définir précisément les questions que supposent l'adoption d'une convention sur l'interdiction de la pro-